

DES ÉLÈVES QUI DEVIENNENT ACTEURS DE LEUR SANTÉ

LAURENCE MARGOT

Dans le canton de Vaud, l'approche de la santé scolaire a beaucoup évolué. L'accent est actuellement mis sur un renforcement des compétences des élèves afin qu'ils soient acteurs de leur propre santé ainsi que sur une vision de santé communautaire.

Distribution de pommes à la récréation, cours obligatoires d'activité physique pour tous les élèves considérés comme étant en surpoids, interdiction de boissons sucrées lors des courses d'école, renvoi des récrés jugées non conformes par l'enseignant... les bonnes intentions ne sont pas toujours de bonnes idées. Mais quelles sont nos possibilités d'agir sur les déterminants de la santé des élèves et est-ce le rôle de l'école ?

Un programme prioritaire sans être obligatoire

En 2007, les deux chefs de département A.-C. Lyon et P.-Y. Maillard ont annoncé le déploiement du programme cantonal «Promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises», un programme prioritaire sans être obligatoire. Il vise à ce que chaque établissement mette en œuvre une politique de santé pour que les élèves bougent plus et mangent mieux, notamment, mais pas seulement.

En effet, la vision de la santé scolaire dans le canton de Vaud a beaucoup évolué ces trente dernières années, passant d'une approche «d'éducation à la santé» à celle basée sur le renforcement des compétences des élèves afin qu'ils soient acteurs de leur santé. Les recherches scientifiques ont montré que cette vision est plus efficace que l'ancienne, que les facteurs qui influencent positivement l'apprentissage – une des missions de l'école – sont tributaires des facteurs socioémotionnels, par exemple les interactions

entre les élèves ou avec les enseignants, l'ambiance de classe.

Des projets intégrant les différents acteurs et partenaires de l'école

Les actions visibles pour les enseignants et les parents se sont aussi modifiées. Ainsi, les cours dans les classes sur la prévention du tabagisme, de l'alcoolisme ou l'organisation de petits déjeuners dispensés par une personne extérieure présente seulement une fois par année n'ont plus leur place à l'école. En revanche, les actions de santé communautaire visant à améliorer le climat de l'établissement par des projets intégrant plusieurs classes avec si possible les parents et les autres acteurs de l'école sont légitimées.

Pour l'année scolaire 2012-2013, 32 projets aussi variés que la conception de boîtes de récréation pour les élèves des petites classes, la création d'un potager scolaire, la mise sur pied de cours spécifique pour élèves ayant des difficultés motrices ont été financés partiellement ou entièrement par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). L'évaluation des projets d'activité physique s'est faite en partenariat avec le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS). Ces projets ont été construits et développés dans les établissements scolaires par les équipes PSPS, qui réunissent au moins le délégué PSPS, l'infirmier scolaire, le médecin scolaire et le médiateur scolaire. En fonction des besoins des élèves relevés par l'équipe

PSPS, par les enseignants, la direction ou les parents, d'autres projets peuvent être conçus et leur financement demandé.

Des actions multiples, des ressources, des collaborations

Au-delà du financement de projets, PAPAE offre aussi des outils pour développer ces projets. Ainsi, sur un mode intercantonal, le site guide-ecole.ch a été développé afin de proposer des références et des exemples d'actions scolaires dans la thématique de l'alimentation et du mouvement. De plus, des recommandations concernant les distributeurs automatiques de boissons et de snacks ou la limitation des boissons énergisantes ont été rédigées. La collaboration de PAPAE avec le programme cantonal *Ça marche!* permet également la labellisation *Fourchette verte* des restaurants scolaires, concrétisant l'équilibre alimentaire dans les établissements scolaires et garantissant une cohérence avec les messages délivrés aux élèves.

L'école: une place en deuxième ligne pour seconder les familles

Quant à la question de la place de l'école dans des actions visant à améliorer la qualité de l'alimentation des enfants et leurs possibilités de pratiquer une activité physique, cette question est pertinente. Ces thèmes sont d'abord du ressort des familles, et chaque professionnel devrait s'interroger sur la légitimité d'intervenir ou de vouloir modifier des comportements privés. L'école est là, et c'est d'ailleurs la loi scolaire (LEO art. 5) qui le spécifie, pour «seconder les parents dans leurs tâches éducatives», mais pas pour les remplacer.

Laurence Margot est diététicienne diplômée HES. Elle est coordinatrice du «Programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises» (PAPAE).